

## DOSSIER D'INSCRIPTION SELECTION POUR L'ENTREE EN IFAP SEPTEMBRE 2026

Les instituts de formation d'auxiliaires de puériculture **d'Agen, de Bordeaux et de Libourne** se regroupent et organisent en **commun** leurs épreuves de sélection.

En conséquence, les candidats ne peuvent s'inscrire que  
**DANS UN SEUL INSTITUT** de ce regroupement.

L'épreuve de sélection se déroulera dans l'institut où le candidat aura déposé sa candidature.

### CANDIDATS NON SOUMIS A LA SELECTION

- Les candidats à la formation par la voie de l'apprentissage.
- Les agents de service hospitalier qualifiés de la fonction publique hospitalière ou les agents de service doivent justifier d'au moins un an d'exercice professionnel et être financés par un employeur.
- Les parcours de validation des acquis de l'expérience

➡ [Veuillez contacter directement l'institut de votre choix.](#)

# Table des matières

FICHES DESCRIPTIVES PAR INSTITUT DE FORMATION.....	3
Institut de Formation des Professionnels de Santé du Centre Hospitalier Agen-Nérac.....	4
Institut des métiers de la santé du CHU de Bordeaux.....	5
Institut de formation d’auxiliaires de puériculture de Libourne .....	6
CALENDRIER DE LA SELECTION .....	7
SELECTION.....	8
ADMISSION DEFINITIVE .....	9
PROFILS PARTIELS .....	10
REPORT DE SCOLARITE.....	11
LA FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE EN APPRENTISSAGE.....	12
DOSSIER D’INSCRIPTION .....	13
CONSTITUTION DU DOSSIER.....	14
FICHE INSCRIPTION IFAP AGEN.....	15
NOTICE COMPLEMENTAIRE.....	16

# FICHES DESCRIPTIVES PAR INSTITUT DE FORMATION

## INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE IFPS - CENTRE HOSPITALIER AGEN-NERAC

### PLACES OUVERTES POUR LA RENTREE 2026/2027

Par voie de sélection	Nombre de places	Nombre de places après reports
Quota autorisé	<b>22 places</b>	
Places promotion professionnelle ASH	Au moins 20 % du quota	
VAE (hors quota)	2	
Apprentissage (hors quota)	2	
Places Ségur (sous réserve de l'accord financier de la Région)	<b>6</b>	

### INSCRIPTION A LA SELECTION

#### PRE-INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE

<http://www.pre-inscription.fr>

Téléchargement du dossier d'inscription sur le site : <http://www.ifps-agen.com/>

### CONTACT

<p><b>Institut de Formation des Professionnels de Santé</b> <b>IFAP CH AGEN-NERAC</b> <b>Adresse postale : Route de Villeneuve - 47923 AGEN Cedex 9</b> Accueil public : 43 rue Corps Franc Pommiès – 47000 AGEN Email : <a href="mailto:secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr">secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr</a> Site internet : <a href="http://www.ifps-agen.com/">http://www.ifps-agen.com/</a></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### COUT DE LA FORMATION

Frais d'inscription à la sélection	Non facturés
Frais d'inscription à la formation	100,00 €
Cout de la scolarité complète	7 750 € pour les élèves en autofinancement et les élèves salariés
Cout de la scolarité partielle	Montant variable en fonction du nombre de blocs à effectuer (prendre contact avec l'IFAP pour obtenir un devis)

### PRE-RENTREE ET RENTREE

**Date de pré-rentrée : Lundi 24 août 2026 - SITE AGEN – 9h30 – 12h30**

**Date de rentrée : Lundi 24 août 2026 - SITE AGEN – 13h30 – 17h00**

## INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE Institut des métiers de la santé CHU de BORDEAUX

### PLACES OUVERTES POUR LA RENTREE 2025/2026

Par voie de sélection	Nombre de places	Nombre de places après reports
Quota autorisé	<b>30 places</b>	29
Places promotion professionnelle ASH	Au moins 20% du quota	Au moins 20% du quota
Cursus Partiel	7	5

### INSCRIPTION A LA SELECTION

**PRÉ INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE**

Sur : <http://www.pre-inscription.fr>

### CONTACT

<p>IFAP DU CHU DE BORDEAUX  <b>Institut des métiers de la santé</b>  Rue Francisco Ferrer  33 076 BORDEAUX CEDEX  05 57 82 06 88</p> <p>Assistante de scolarité : Madame Lamothe : <a href="mailto:ifap.pellegrin@chu-bordeaux.fr">ifap.pellegrin@chu-bordeaux.fr</a></p> <p>Site internet : <a href="https://formations.chu-bordeaux.fr">https://formations.chu-bordeaux.fr</a></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### COUT DE LA FORMATION

Frais d'inscription à la sélection	Non facturés
Frais d'inscription à la formation	100 €
Cout de la scolarité complète	7100 € pour les élèves en autofinancement et les élèves salariés
Cout de la scolarité partielle	Montant variable en fonction du nombre de blocs à effectuer (prendre contact avec l'IFAP pour obtenir un devis)

### RENTREE

**Date de rentrée : le 24/08/2026**

## INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE DE LIBOURNE

### PLACES OUVERTES POUR LA RENTREE 2026/2027

Par voie de sélection	Nombre de places	Nombre de places après reports
Quota autorisé	<b>25 places Ségur</b>	
Places promotion professionnelle ASH	Au moins 20% du quota	
Apprentissage (hors quota)	5	

### INSCRIPTION A LA SELECTION

**PRÉ INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE**

Sur : <https://www.pre-inscription.fr>

### CONTACT

#### Institut de Formation IFAP CH LIBOURNE

Institut de formation en Soins Infirmiers  
Secrétariat IFAP  
HOPITAL GARDEROSE  
70 rue des réaux  
33 505 LIBOURNE

Email : [secretariat.ifsu@ch-libourne.fr](mailto:secretariat.ifsu@ch-libourne.fr)

Site internet : <http://www.ch-libourne.fr/formation/>

Onglet : « La formation d'auxiliaire de puériculture »

**Téléchargement du dossier d'inscription sur le site**

### COÛT DE LA FORMATION

Frais d'inscription à la sélection	Non facturés
Frais d'inscription à la formation	100 €
Coût de la scolarité complète	7800 € pour les élèves en autofinancement et les élèves salariés
Coût de la scolarité partielle	Montant variable en fonction du nombre de blocs à effectuer (prendre contact avec l'IFAP pour obtenir un devis)

### RENTREE

**Date de rentrée : le 24/08/2026**

# CALENDRIER DE LA SELECTION

DATES DE FORMATION :  
Du **24/08/2026** au **18/07/2027**

	IFAP
<b>PRE-INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE</b> Mise en ligne des dossiers d'inscription <a href="http://www.ifps-agen.com">www.ifps-agen.com</a>	<b>Lundi 18 mai 2026</b>
<b>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</b>	<b>Lundi 18 mai 2026</b>
<b>CLOTURE DES INSCRIPTIONS</b>	<b>Mercredi 10 juin 2026</b> Minuit
<b>JURY D'ADMISSION</b>	<b>Vendredi 3 juillet 2026</b> (10h)
<b>AFFICHAGE DES RESULTATS</b>	<b>Lundi 6 juillet 2026</b> (14h)
<b>CONFIRMATION DES CANDIDATS</b>	<b>Mercredi 16 juillet 2026</b> (minuit)

# SELECTION

## Dispositions générales

Arrêté du 7 avril 2020 modifié par Arrêté du 12 avril 2021 :

Article 1<sup>er</sup>

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, est accessible, sans condition de diplôme par les voies suivantes :

1° la formation initiale ;

2° la formation professionnelle continue sans conditions d'une durée minimale d'expérience professionnelle ;

3° la validation des acquis de l'expérience professionnelle.

**Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.**

Article 2bis :

Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats mentionnés au I de l'article 1er.

## EPREUVES DE SELECTION

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base **d'un dossier et d'un oral** destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme évaluateurs composés d'une auxiliaire de puériculture en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel (art.2 – arrêté du 7 avril 2020 modifié par arrêté du 12 avril 2021)

## RESULTATS

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats. Il dispose d'un délai de sept jours ouvrés pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire (art. 8 – arrêté du 7 avril 2020).

# ADMISSION DEFINITIVE

## Liste principale et complémentaire

Le jury de sélection du regroupement d'instituts établit un classement des candidatures retenues au regard des conditions requises. Chaque institut établit une liste principale et une liste complémentaire des candidats admis.

Lorsque la liste complémentaire n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des places offertes, le directeur de l'institut de formation peut faire appel, dans la limite des places disponibles, à la liste des candidats sur liste complémentaire d'autres instituts du regroupement, restés sans affectation à l'issue de la procédure d'admission dans ceux-ci.

### L'admission définitive

1. A la production du (des) titre(s) ou du (des) diplôme(s) original (s)
2. L'admission définitive est subordonnée à des vaccinations obligatoires

Ainsi, le candidat devra produire :

- **Au plus tard le jour de la rentrée**, un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine = **certificat d'aptitude**.
- **Au plus tard le jour de la rentrée**, un certificat médical attestant qu'il remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre Ier du livre Ier de la troisième partie législative du code de la santé publique.

**Confère Annexe ci-dessous** : liste des vaccinations conformes à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (cf. article 44 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié).

**Ne pourront être admis au 1<sup>er</sup> stage, que les élèves pouvant justifier des deux premières doses relatives à la vaccination contre l'hépatite B, sachant qu'il faut 1 mois entre chaque injection.**

**Pour toutes les vaccinations, en plus de la fiche médicale, des justificatifs ou photocopies du carnet de santé devront être fournis obligatoirement.**

**N'attendez pas les résultats de la sélection,**

- Faites vérifier vos vaccins par un médecin car être correctement vacciné peut prendre plusieurs mois et compromettre la mise en stage.
- Prendre rendez-vous auprès d'un **médecin agréé** (<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/media/71830/download?inline>) afin qu'il vous établisse un certificat médical d'aptitude à suivre la formation sans contre-indications (les délais sont souvent assez longs).

N'hésitez pas à établir le carnet de santé électronique : permet de vous informer par mail de vos rappels. De plus partageable avec tout professionnel de santé – mes vaccins.net : <https://www.mesvaccins.net/>

**Des modalités spécifiques pourront être mise en œuvre en fonction de la situation sanitaire.**

# PROFILS PARTIELS

## ALLEGEMENTS DE FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Titre / Diplôme antérieur	Durée Ecole	Durée Stage
Aucun titre ou diplôme antérieur Cursus complet	770 h	770 h
Bac Professionnel Accompagnement Soins Services à la Personne (ASSP)	497 h	525 h
Bac Professionnel Accompagnement Soins Services à la Personne (ASSP) – <b>A partir de 2022</b>	462 h	525 h
Bac Professionnel Services aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT)	644 h	770 h
Titre professionnel d'assistant de vie aux familles	574 h	595 h
Titre professionnel d'agent de service médico-social	623 h	595 h
Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Educatif Petite Enfance	581 h	595 h
Diplôme d'Etat Ambulancier	575 h	595 h
Diplôme d'Etat Ambulancier – <b>A partir de 2022</b>	519 h	595 h
Diplôme d'Etat d'Assistant de Régulation Médicale	553 h	595 h
Diplôme d'Etat d'Aide-soignant 2005	392 h	420 h
Diplôme d'Etat d'Aide-soignant 2021	301 h	420 h

**En fonction des diplômes (ci-dessus) obtenus, les allègements et/ou dispenses peuvent être cumulés.**

# REPORT DE SCOLARITE

Article 9 arrêté du 7 avril 2020 :

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans l'une des formations visées au premier alinéa de l'article 1er n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

Par dérogation au 1er alinéa, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

Soit :

- De droit en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale,
- De rejet d'une demande de congé de formation,
- De rejet d'une demande de mise en disponibilité
- Ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

Soit de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de

- La survenance d'un évènement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, **au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre** sa scolarité à ladite rentrée.

Les demandes de report de scolarité, accompagnées de leur justificatif, **doivent parvenir à la Direction de l'Institut avant le jour prévu pour la rentrée.**

# LA FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE EN APPRENTISSAGE

(Arrêté du 7 avril modifié par l'arrêté du 9 juin 2023)

Se former au métier d'auxiliaire de puériculture est possible par la voie de l'apprentissage.

L'apprentissage est une formation en alternance : il associe une formation chez un employeur sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en institut de formation d'auxiliaire de puériculture pour la partie théorique et en lien avec le Centre de Formation des Apprentis (CFA). Une convention est établie.

Le contrat d'apprentissage est un contrat à durée indéterminée entre un apprenti, un établissement de soins (sanitaire, médical ou social) du secteur public ou privé et un CFA. La durée du contrat est fixée par une convention entre le CFA, l'employeur, l'apprenti et l'IFPS pour une durée d'1 an. Les apprentis devront se conformer strictement aux règlements intérieurs de l'IFPS, du CFA et de leur employeur.

## **1 - CONDITIONS D'ADMISSION :**

**L'âge minimum est de 17 ans** pour intégrer la formation d'auxiliaire de puériculture.

**L'âge maximum est de 30 ans** (29 ans révolus) pour suivre la formation en **contrat d'apprentissage**.

Les personnes ayant un projet de formation en apprentissage sont invitées à prendre contact avec le CFA (coordonnées ci-dessous).

Les personnes ayant été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage sollicitent une inscription auprès de l'IFAP. Prendre contact avec l'IFPS qui fera le lien avec le CFA.

Le **directeur de l'institut de formation** ou son représentant **procède à l'admission directe en formation**, au regard des documents fournis (curriculum vitae de l'apprenti, une copie du contrat d'apprentissage signé, une copie de la pièce d'identité, une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti) et de la gestion effective du dossier CFA.

## **2 - COÛT ET AVANTAGE DE LA FORMATION EN APPRENTISSAGE :**

Prise en charge de l'intégralité des frais de scolarité.

Rémunération de l'apprenti pendant la durée de sa formation.

## **3 - DEROULE DE LA FORMATION :**

En cursus complet, la formation auxiliaire de puériculture par la voie de l'apprentissage est dispensée sur 11 mois alternant avec des temps en centre de formation (770 h soit 22 semaines) et des temps en situation professionnelle, stage et temps chez l'employeur (770h soit 22 semaines).

L'alternant, qui est un salarié sous CDI, peut donc être amené à effectuer un ou plusieurs stages sur d'autres structures que chez son employeur.

## **4 - COORDONNEES du CFA D'EYSINES (33) :** (centre de formation des apprentis)

Me SOULARD Aurore : Directrice : [aurore.soulard@cfafhp-na.fr](mailto:aurore.soulard@cfafhp-na.fr)

Me MAURIN Tiffany : Développeur de l'apprentissage : [tiffany.maurin@cfafhp-na.fr](mailto:tiffany.maurin@cfafhp-na.fr)

Me UHART Maïté : Assistante formation : [administratif@cfafhp-na.fr](mailto:administratif@cfafhp-na.fr)

Coordonnées téléphoniques : 05.33.09.19.19

# DOSSIER D'INSCRIPTION

- 1) Pré-inscription en ligne obligatoire : <http://www.pre-inscription.fr>
- 2) Le dossier ci-dessous est à **compléter et à retourner** (avec toutes les pièces demandées), avant le **10/06/2026**, cachet de la poste faisant foi.

**Tout dossier sera à transmettre uniquement par voie postale**, en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

IFPS-IFAP/CENTRE HOSPITALIER AGEN-NERAC  
ROUTE DE VILLENEUVE  
47923 AGEN CEDEX 9

Tout dossier :

- incomplet,
- non conforme (illisible...),
- dont la fiche d'inscription ne correspond pas à l'institut choisi,
- n'ayant pas fait l'objet d'une pré-inscription,
- ou adressé après la date de clôture, ne sera pas traité.



**IMPORTANT**

**NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS NE POUVEZ ENVOYER VOTRE DOSSIER QUE DANS UN SEUL INSTITUT :**

- *Agen ou*
- *Bordeaux ou*
- *Libourne*

# CONSTITUTION DU DOSSIER

## PIECES ADMINISTRATIVES

- Fiche d'inscription complétée en **lettres capitales, lisible** (ne pas plier).



**La rubrique diffusion des résultats sur Internet non renseignée vaut accord de diffusion**

- Photocopie, lisible d'une pièce d'identité recto et verso (carte d'identité ou Passeport) **sur une seule et même page** en cours de validité pendant toute la durée de la formation.
- Attention la carte d'identité réalisée avant la majorité ne bénéficie pas des 5 ans de prolongation de validité.** Le permis de conduire n'est pas recevable.
- Pour les candidats étrangers, hors union européenne, une attestation du niveau de langue française niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe et **un titre de séjour en cours de validité pour toute la période de la formation, comportant la mention « étudiant » ou « autorisé à travailler », jusqu'au jury plénier.**
- Justificatif de votre couverture sociale en cours de validité : copie de l'attestation de droit (à télécharger via votre compte sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)). **Pas de carte vitale.**
- La copie de la fiche de recensement ou de l'attestation journée de défense et citoyenneté pour les personnes de moins de 25 ans.
- Photocopie **des titres ou diplômes** permettant de bénéficier d'équivalences de compétences et/ou d'allègements de formation.
- Pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger reconnu par l'ENIC-NARIC : photocopie du titre ou diplôme et attestation de comparabilité.
- Lettre de motivation **manuscrite.**
- CV détaillé** (comprenant l'ensemble des emplois occupés, le type de contrat effectué, les dates de début et fin de contrat, le nom et le lieu des structures employeurs...).
- Un **document manuscrit** relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce **document n'excède pas 2 pages.** (Voir notice complémentaire).
- Certificat(s) de travail du (ou des) employeur(s), accompagné(s) éventuellement des appréciations et/ou recommandations de ou des employeurs. Et tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience professionnelle en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.
- Pour les candidats en terminale BAC PRO ASSP ou SAPAT : copie des relevés de résultats et appréciations, appréciations stages et bulletins scolaires.
- Pour les titulaires du BAC PRO ASSP ou SAPAT : appréciations employeurs ou stages - notes et diplôme du BAC PRO.

# FICHE INSCRIPTION IFAP AGEN

**A COMPLETER EN LETTRES MAJUSCULES ET LE PLUS LISIBLEMENT POSSIBLE**

**N° pré-inscription :**

Nom de naissance : ..... Nom Marital : .....

Prénom : ..... Sexe :  Féminin  Masculin

Date de naissance : ..... Lieu de Naissance : ..... (Dept :.....)

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Souhaitez-vous signaler une situation de handicap ?

- Oui : (fournir un certificat médical OU bilan orthophonique...)  
 Non

Statut actuel : **Demandeur d'emploi** Oui  Non

**Indemnisé(e)** Oui  Non

**N° identifiant Pole-Emploi** : .....

**Scolaire** Oui  Non

Niveau scolaire : .....

**Salarié(e)** Oui  Non

Nom Entreprise : .....

Secteur Public Oui  Non

Secteur Privé Oui  Non

CDI Oui  Non

CDD Oui  Non

Fait à : ..... Le : .....

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés.

<p><b>Diffusion des résultats sur internet * :</b></p> <p><input type="checkbox"/> ACCORD <input type="checkbox"/> REFUS</p>	<p><b>Signature du candidat</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------

- ✓ Si vous cochez la case REFUS, vos résultats ne pourront pas être publiés sur internet, ni affichés, ni divulgués par téléphone. Il faudra donc attendre le courrier de l'institut.

# NOTICE COMPLÉMENTAIRE

## MÉTHODOLOGIE RELATIVE A

### L'ANALYSE DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE OU PERSONNELLE

#### I. Les attendus concernant la situation

##### Concernant le contenu

1. Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité
2. Qualités humaines et capacités relationnelles
3. Aptitudes en matière d'expression écrite, orale
4. Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique
5. Capacités organisationnelles

##### Concernant la forme

1. Une introduction
2. Un recueil de données / la description de la situation
3. L'analyse de la situation
4. La conclusion

voir la méthodologie ci-dessous

#### II. La présentation du document

- 2 pages maximum
- Document manuscrit
- Document clair (présentation aérée, lisible, dans le respect de l'orthographe et la syntaxe, sources des éléments théoriques précisées)

#### III. Le plan

- Décrivez et analysez votre situation professionnelle ou personnelle en vous aidant de la méthodologie ci-dessous

<b>QUI ?</b>	Présentation de la personne concernée par la situation Préciser les autres personnes présentes ( <i>rôle de chacun dans la situation présentée</i> )
<b>OÙ ?</b>	Description du lieu où se déroule la situation
<b>QUAND ?</b>	Le moment où se déroule l'action Que s'est-il passé ?

<b>QUOI ?</b>	<p><b>Description détaillée des faits ☒ attention : pas d'interprétation, ni de jugement.</b></p> <p>En faisant apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'observation réalisée <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « <i>Qu'est-ce que j'ai observé ?</i> »</li> </ul> </li> <li>➤ Le ressenti, les réactions et actions <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « <i>Qu'est-ce que j'ai fait ?</i> »</li> <li>○ « <i>Qu'est-ce que j'ai ressenti ?</i> »</li> <li>○ « <i>Qu'est-ce que j'ai dit ?</i> »</li> </ul> </li> </ul>
<b>COMMENT ?</b>	
<b>L'ANALYSE DE LA SITUATION : POURQUOI ?</b>	<p><b>Identification des points forts et argumentation en lien avec des connaissances théoriques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ « <i>De quoi j'ai tenu compte ?</i> »</li> <li>➤ « <i>Qu'est-ce que j'ai mis en place ?</i> »</li> <li>➤ « <i>Avec quels éléments théoriques, je peux le justifier ?</i> » etc.</li> </ul> <p><b>Identification des points faibles et argumentation en lien avec des connaissances théoriques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ « <i>De quoi j'aurais dû ou pu tenir compte ?</i> »</li> <li>➤ « <i>Qu'est-ce que j'aurais pu mettre en place ?</i> »</li> <li>➤ « <i>Avec quels éléments théoriques je peux le justifier ?</i> »</li> </ul>

**EN CAS DE NON RESPECT DES CONSIGNES, LE DOSSIER NE SERA  
NI ÉVALUÉ, NI ÉTUDIÉ, NI CLASSÉ.**

**L'entretien oral permet d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat, et son projet professionnel.**